

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Compte administratif 2023 :

Il a été présenté par Mme Martine CROS lors du conseil municipal du 11 avril 2024 et adopté à l'unanimité, après que M. Francis MATHIEU, maire, ait quitté la séance.

Section fonctionnement :

Dépenses : 479 058,49 €

Recettes : 507 488,41 €

soit un excédent de 28 429,92 €

Section investissement :

Dépenses : 134 631,21 €

Recettes : 94 578,23 €

soit un déficit de 40 052,98 €

Le report de l'exercice 2022 donne :

En fonctionnement, un excédent de 235 033,21 €

En investissement, un déficit de 26 565,19 €

Le résultat global fait apparaître un excédent cumulé de 196 844,96 €

La valorisation des données, document fourni par la Direction Générale des Finances Publiques, fait état des éléments suivants :

Capacité d'autofinancement brute (CAF brute) : 28 430 €, soit un montant par habitant de 33 € pour la commune, alors qu'il est de 165 € par habitant pour le département, 182 € pour la région et 181 € pour le national, pour la catégorie des communes de 500 à 1 999 habitants.

Encours de dette au 31/12/2023 : 161 914 €

Fonds de roulement : 170 280 €

Annuité des dettes bancaires : 36 946 €

La capacité d'autofinancement nette s'élève à - 6 000 €, soit - 7 € par habitant pour la commune (96 € pour le département, 106 € pour la région et 112 € pour le national).

Cette CAF nette ne laisse pas de marge de manœuvre pour l'investissement.

Dans les produits de fonctionnement, les impôts locaux représentent 46,70 % et la DGF 18,41 %.

Effectifs :

1 secrétaire de mairie, à temps plein

2 agents d'entretien, à temps plein dont un en contrat à durée déterminée.

5 agents intervenant à l'école, correspondant à 3,50 temps pleins. Une d'entre-elles gère l'agence postale communale.

1 personne en CDD, à l'école, à temps partiel.

Les charges de personnel s'élèvent à 245 042 € (montant net) et de fonctionnement.

Les opérations d'investissement réalisées et payées s'élèvent à 97 285 €. Elles n'ont concerné que des travaux nécessaires.

Budget primitif 2024 :

Présentation et adoption lors du conseil municipal du 11 avril 2024.

La section de fonctionnement est équilibrée, en recettes comme en dépenses, à 665 979,77 €.

Cet équilibre a pu être facilité grâce à des recettes supplémentaires provenant, en partie, de la réévaluation, par l'Etat, des bases du foncier. Mais il a fallu prendre dans les fonds propres pour réaliser cet équilibre.

Les taux des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires n'ont pas été augmentés et s'établissent comme suit :

Pour le foncier bâti	49,88
Pour le foncier non bâti	68,91
Pour les résidences secondaires	7,96

La section d'investissement est équilibrée à 230 811,22 €.

Une présentation simplifiée du budget est jointe, comprenant les programmes d'investissement prévus, avec les subventions correspondantes.

Le budget de la commune est mis à la disposition des administrés, à la mairie, dans les quinze jours qui suivent son adoption ou éventuellement sa notification par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par le site internet :

mairie-noailhac81.fr